

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 18 mars 2024

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL
CANTON
DE TAVERNY

OBJET

Présentation et
vote du budget
primitif 2024 de
la résidence
autonomie

Nota- Le Maire,
Présidente du
CCAS certifie
exécutoire
cette délibération
mise en ligne sur
le site de la ville le
03/04/2024

Que la
convocation du
Conseil
d'administration
du CCAS a été
faite le
13 mars 2024

Et que le nombre
des membres en
exercice est de :
11

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvia CERIANI, Vice-Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Maryse Servais, Evelyne LEBRAS et Mila CANAS
Messieurs Marc REMOND, Thomas BEDON et Mouloud ANIBA

Administrateurs absents excusés :

Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS
Madame Arlette VALERE donne pouvoir à madame Maryse SERVAIS
Madame Chantal HUET
Monsieur David POTREL

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS
Invitée : Madame Maud SAID - Assistante administrative du CCAS

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L123-6

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU l'instruction budgétaire M22

VU la délibération DEL-09-2024 approuvant la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023

VU la délibération DEL-01-2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire après présentation du rapport par madame Sylvia CERIANI, Vice-Présidente du CCAS

CONSIDERANT la présentation du budget primitif 2024 de la résidence autonomie comme suit :

Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	41 500 €
Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	155 000 €
Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	113 795 €
Total	310 295 €

Groupe 1 Produits de la tarification	176 740 €
Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	108 951,30 €
Groupe 3 Produits financiers et produits non encaissables	
ROO2	24 604 €
Total	310 295 €

Votes pour : 8

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2024 de la résidence autonomie comme présenté ci-dessus.

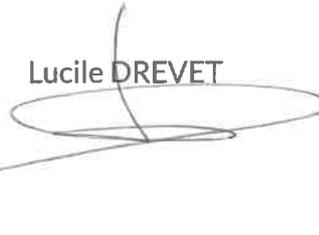
POUR EXTRAIT CONFORME Beauchamp, le 19 mars 2024

La Vice-Présidente du CCAS


Sylvia CERIANI



La secrétaire de séance,


Lucile DREVET